

La FEDERATION FRANCAISE du BATIMENT



Défendre les intérêts des entreprises du bâtiment.

Accompagner les entreprises sur tous les domaines de leur activité (juridique, social, marchés, formation, fiscalité...)

Représenter les entreprises et la profession dans les instances paritaires et auprès des pouvoirs publics



50 000 entreprises dont 35000 artisans
1,2 Millions salariés

- Entreprises de **production TCE**
(GO, électricité, plomberie, menuiserie,...)
- emploient **70% des salariés**
- réalisent **70% du CA bâtiment**

Dans l'Hérault

- **600 entreprises FFB**
- **85% sont des artisans** (- de 11 salariés)

- **30 000 actifs bâtiment**

(20 000 salariés / 3 000 intérimaires / 7 000 artisans)





Un Objectif partagé

- mettre à disposition de **bonnes pratiques**, respectueuses de la réglementation Marchés Publics
- être vigilants à la **protection de l'emploi**,
- contribuer à une **concurrence saine et loyale**
- assurer le **respect des engagements financiers** (paiements).

A RETENIR

- **rôle majeur des artisans et entreprises de bâtiment** dans le tissu économique comme l'emploi local,
- importance d'**utiliser la commande publique** pour le maintien de celui-ci,
- **dans les villages, l'artisan du bâtiment reste** quand le boulanger a pris sa retraite ou le boucher a fermé...

LES BONNES PRATIQUES RETENUES

En phase Consultation

Lots adaptés

- marchés passés **en lots séparés**.
- **lots calibrés** afin d'ouvrir la concurrence aux entreprises locales,

Groupements

- groupements momentanés d'entreprises toujours autorisés

Délais de réponse

- supérieurs aux délais minimaux
- délais raisonnables pour plus de réponses

Offre économiquement la plus avantageuse

Référence historique lettre de Vauban - 17 septembre 1685

Rétablissez la bonne foi, donnez le prix des ouvrages et ne refusez pas un honnête salaire à un entrepreneur qui s'acquittera de son devoir, ce sera toujours le meilleur marché que vous puissiez trouver.

Raisonner coût global

- l'objectif n'est pas d'obtenir les **prix les plus bas...**
- **raisonner globalement**

Critères pondérés

- attribution « à ***l'offre économiquement la plus avantageuse*** ».
- **critères pondérés** dans l'avis d'appel public à la concurrence
- Valeur technique, prix, autre... (RSE, formation, insertion)

CAPACITE A FAIRE

VERIFIER

- **la qualification doit être prouvée** par certificat de qualification (Qualibat ou Qualifelec) ou certificat d'organisme indépendant ou références équivalentes.

ADAPTER

- **niveau de qualification** exigée **adapté** à celui des travaux
- niveau minimal lié et **proportionné** au marché.

ANALYSER

- s'appliquer à déterminer la capacité à faire de l'entreprise
- vérifier que les moyens dont elle dispose lui permettront de mener à bien le chantier. (personnel en propre, proportion de recours prévu à l'intérim, part prévue en sous traitance, rapport Lot/CA)

Si l'entreprise n'a pas la capacité à faire

>> écarter sa candidature

Prix et Offres anormalement basses

Détection

- Un **système de détection** et d'élimination des offres anormalement basses doit être mis en place.
- une **phase d'alerte** comportant un **seuil** en deçà duquel les offres doivent faire l'objet de demandes de justifications

Elimination

- A l'issue de la procédure, **le maître d'ouvrage peut éliminer** une OAB

Négociation MAPA

- les **conditions d'une éventuelle négociation** doivent être prévues dans le règlement de consultation.
- Ni rabais ni enchères inversées.

Réponse aux candidats

Notification

- Informer rapidement les candidats écartés
- avec les motifs du rejet.
- délais de notification du marché au titulaire

Information

- transparence
- Motivation du rejet

En phase Exécution

Nature du Prix

Actualisation

- si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution le chantier.
- le marché prévoit les modalités de cette actualisation.

Révision

- si durée d'exécution supérieure à trois mois –
- révision sans partie fixe

Régime des Paiements

Avance forfaitaire

- 10 à 30 % quel que soit le montant initial du marché.
- Aucune garantie exigée en contrepartie.

Délai de paiement

- **délai global de paiement** des acomptes mensuels et du solde des marchés de travaux fixé à **30 jours**.
- MO responsable de ce délai (MOE, TG)

Intérêts moratoires

- Chaque fois que le délai de paiement est dépassé,
- Automatiques car légitimes pour l'entreprise

Acomptes mensuels

- règlement par acomptes mensuels des travaux exécutés.

Paielement dès l'achèvement des travaux

- situations payées avant réception des travaux,
 - à 100 % si une caution ou une garantie à première demande
 - à 95 % si une retenue de garantie a été pratiquée.

Décompte général

- établir rapidement le décompte général dans le délai de 40 jours après la date de remise au maître d'œuvre du projet de décompte final par l'entrepreneur.

CHORUS PRO

- difficultés de mise en place du paiement dématérialisé à éviter

Retenue de garantie

- possibilité,, de substituer une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie pendant toute la durée du marché.
- remboursée ou libérée au plus tard un mois après l'expiration de la garantie de parfait achèvement
 - sûretés libérées automatiquement (ni original ni mainlevée)

Avenants

- Les travaux supplémentaires font systématiquement l'objet d'un avenant ou à minima d'un OS préalable à leur exécution.
- avenant très rapidement établi.

Sous-traitance

- Déclaration des sous-traitants
- mise en place des garanties de paiement pour les ST acceptés.
- information du sous-traitant sur le service payeur

POUR FINIR ...

Le technicien conseille, l'élu décide !

- valorisation de ces bonnes pratiques auprès des élus et personnels des services, des organismes satellites ou associés et des partenaires maîtres d'œuvre et comptables publics
- souci d'exemplarité, de responsabilité et de cohérence dans l'action publique

Impact sur le privé...

- Dans vos opérations de ZAC et lotissements : exiger des opérateurs auxquels vos communes cèdent leurs terrains un recours à des entreprises citoyennes...et contrôler cette exigence.

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Des questions ? Des remarques ?



